

**SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de avril à 19 heure 10 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical des Eaux Sud Meuse. Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

**Nombre de membres**

En exercice : 62

Présents : 56

Votants : 56

Ayant donné procuration :

Absents excusés : 6

Absents :

Date de convocation :

15/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

**OBJET de la délibération  
20262204-1****COMITE D'INSTALLATION  
ELECTION PRESIDENT,  
VICE-PRESIDENTS,  
MEMBRES DU BUREAU**

BENAISSA MESSAOUD	HAINFRAY LAURENCE	LINARD DAMIEN
NICOLE MARC	NICOLE JEAN-PIERRE	PSAUME VERONIQUE
GOBERT DENIS	TOURNOIS STEPHANE	MAGOT FLORENT
MUNIER ROBERT	DEVAUX DOMINIQUE	PITA MARIO
DEPREZ ISABELLE	ZANOTTI SANDRINE	BERRARD CYRILLE
TASSET MARINE	EVARD BRICE	LETOWSKI CHRISTINE
AUBRIOT PIERRE	HENRIONNET BERNARD	CARLIER SEBASTIEN
DEPAQUIS LIDIA	GUILLAUME HERVE	MOURER CHARLES-HENRI
JAMAR THERESE	LAURENT TATIANA	BOUCHOT VALERIE
GRUY CATHERINE	PHILOUZE HENRI	WETZEL PATRICE
HOMA GEOFFREY	CHAPELIER FRANCK	MARTIN GUILLAUME
MAGRON LAURENT	GARZANDAT FREDERIC	STOLF OLIVIER
PESCHELOCHE ALICE	CHEVALLIER MARIE-LAURE	ADNET SEBASTIEN
MARTIN FANNY	HUBERT FREDERIC	DEPREZ SEBASTIEN
SAMSON THIERRY	HUGUIN CANDY	MONTIGNEUL ALEXY
BURNEL MAXIME	MERCIER DOMINIQUE	FRUCHARD NICOLAS
LOISY MICHEL	SAVOLDELLI DOMINIQUE	GOUVERD MATHIS
GROSS BERMAND LOREDANA	INTINS YANNICK	VARNEROT MICKAEL
RIVIERE JEAN-MARIE	MARCHANDE PATRICE	

**Absents EXCUSES :** DUPONT REGIS, CHAOMLEFFEL REMY, MICHEL EDWIGE, CHEVALLIER CHRISTOPHE, SIDOLI PHILIPPE, POURTIER ADELINE

Résultat du vote

Pour :

Contre :

Abstention :

## **1. Installation des délégués**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT par renvoi de l'article L 5711-1 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame JAMAR Thérèse, président sortant du syndicat mixte fermé, qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Marc Nicole a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame JAMAR Thérèse reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

## **2. Élection du président**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 56 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau :**

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

WETZEL Patrice et TOURNOIS Stéphane

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 46

f. Majorité absolue : 24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JAMAR THERESE	46	Quarante-six

### **2.5. Proclamation de l'élection du président**

Madame JAMAR Thérèse a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

### **3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de Madame JAMAR Thérèse élue présidente, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La présidente a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le bureau syndical disposait, à ce jour de 9 membres dont le président, de 3 vice-présidents et de 5 membres restants du bureau syndical.

Au vu de ces éléments,

A 56 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS

le comité syndical a fixé à 3 (trois) le nombre de vice-président du comité et à 10 le nombre de membres restants du bureau syndical.

### **3.1. Élection du premier vice-président -compétence eau**

#### ***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :56

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :55

f. Majorité absolue :28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VARNEROT MICKAEL	36	Trente-six
WETZEL PATRICE	19	Dix-neuf

### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur VARNEROT Mickaël a été proclamé vice-président EAU et immédiatement installé.

### 3.2. Élection du deuxième vice-président – compétence assainissement collectif

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 42
- f. Majorité absolue : 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
INTINS YANNICK	42	Quarante-deux

#### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M INTINS Yannick a été proclamé vice-président ASSAINISSEMENT COLLECTIF et immédiatement installé.

### 3.3. Élection du troisième vice-président- compétence assainissement non collectif

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOISY MICHEL	38	Trente-huit

### 3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur LOISY Michel a été proclamé vice-président ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et immédiatement installé.

### 3.4. Élection du membre du bureau n°1

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SIDOLI PHILIPPE	56	Cinquante-six

#### 3.4.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1

Monsieur SIDOLI Philippe a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### 3.5. Élection du membre du bureau n°2

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :0  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56  
f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NICOLE MARC	56	Cinquante-six

### **3.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2**

Monsieur NICOLE Marc a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.6. Élection du membre du bureau n°3**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56  
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :0  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56  
f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TOURNOIS STEPHANE	56	Cinquante-six

### **3.6.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3**

Monsieur TOURNOIS Stéphane a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé

### **3.7. Élection du membre du bureau n°4**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### ***3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERRARD CYRILLE	56	Cinquante-six

#### ***3.7.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4***

Monsieur BERRARD Cyrille a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.8. Élection du membre du bureau n°5**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### ***3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARZANDAT FREDERIC	56	Cinquante-six

### **3.8.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5**

Monsieur GARZANDAT Frédéric a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.9. Élection du membre du bureau n°6**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOURER CHARLES-HENRI	56	Cinquante-six

### **3.9.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6**

Monsieur MOURER Charles-Henri a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.10. Élection du membre du bureau n°7**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEPREZ SEBASTIEN	56	Cinquante-six

### **3.10.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7**

Monsieur DEPREZ Sébastien a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.11. Élection du membre du bureau n°8**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 56
- f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
WETZEL PATRICE	56	Cinquante-six

### **3.11.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8**

Monsieur WETZEL Patrice a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.12. Élection du membre du bureau n°9**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56

f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN FANNY	56	Cinquante-six

### **3.12.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°9**

Madame MARTIN Fanny a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

### **3.13. Élection du membre du bureau n°10**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

#### **3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :0

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :56

f. Majorité absolue : 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TASSET MARINE	56	Cinquante-six

### **3.13.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°10**

Madame TASSET Marine a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, la Présidente, Thérèse JAMAR